

Rapport sur Préavis no 23/2018 pour séance du Conseil Communal du 11 décembre 2018

Commission Comblement des terres noires

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les municipales et municipaux, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal.

La commission comblement des terres noires composée de Joris Carel, Hans Hügli et Adrien Saugy, s'est réunie le mardi 20 novembre 2018 en salle de municipalité. La commission remercie Messieurs Thierry Salzmann, syndic et Pascal Agassis, municipal, pour leur présence ainsi que pour leurs explications.

Elle s'est ensuite réunie le 29 novembre afin de délibérer. Face à nos nombreuses questions dont l'objet précis de notre mandat, nous avons recontacté Messieurs Pascal Agassis et Thierry Salzmann afin de se revoir le 6 décembre avec la commission gestion et finances.

Afin de vous éclairer, l'objet du préavis concerne bien l'accord pour faire effectuer une étude d'impact et non pas l'accord pour effectuer ces travaux d'apport de matériaux terreux. D'entente avec la Municipalité et dans un second temps, ce dernier point repassera devant le conseil communal. Ainsi, nous en connaissons plus sur les possibilités de subventionnement de ce projet.

Le point négatif relevé par notre commission à ce sujet est qu'une seule offre concernant l'élaboration de cette étude est pour le moment en mains de notre municipalité. Lors de la séance du 6 décembre 2018, Pascal Agassis nous a assuré remédier à ceci en demandant une seconde offre.

Pour notre commission, il paraît judicieux de trouver des solutions pour conserver le rendement de nos terres arables ainsi que de limiter les impacts sur notre environnement dû à la minéralisation de la tourbe.

En conclusion, la commission invite le conseil communal à autoriser la municipalité à faire effectuer l'étude d'impact.

Pour la commission

Adrien Saugy



Joris Carel



Hans Hügli

